

ces questions, le ministre devrait étendre l'interdiction à tous les cours d'eau du Québec. Il aurait pu en discuter avec le Québec et tenir compte de nous avant d'imposer l'interdiction à toutes les rivières du Nouveau-Brunswick. Cela s'applique aussi à la Nouvelle-Écosse. Cette province ne compte que deux petites rivières: la St. Marys et la Margaree. Pour être juste, on aurait dû y interdire la pêche ainsi qu'à Terre-Neuve.

Au cours de sa réponse et s'il en a le temps, le ministre devrait se reporter à d'autres sujets qui ont donné lieu à des demi-vérités et à de fausses déclarations de sa part et de celle de ses hauts fonctionnaires. Il y a d'abord la question de la consultation avec les pêcheurs. A la page 1607 du hansard, colonne de droite, le ministre a dit:

... nous nous sommes mis en rapport avec les pêcheurs et (pour l'essentiel) les pêcheurs sont d'accord avec nous.

D'après les renseignements que j'ai obtenus des pêcheurs, aucun d'entre eux n'a été contacté de la manière officielle que l'on avait promise. Le ministre devrait, soit maintenant soit plus tard, indiquer en détail quand et où il a eu ces consultations avec les associations de pêcheurs sur cette fermeture complète. Deuxièmement, j'aimerais savoir ce que la pollution a à faire avec cela. Le ministre a mentionné que certaines rivières sont plus polluées que d'autres. Il a indiqué la pollution de la rivière Saint-Jean. Franchement, je ne peux insérer le rôle de la pollution là-dedans, reconnaissant qu'il y a une pollution sérieuse dans la rivière Saint-Jean. Je ne vois pas comment une interdiction relative au saumon changera la pollution de la rivière.

La troisième chose qui m'a frappé l'autre jour est qu'il n'existe aucune indication que les saumons du Groenland retournent aux rivières du Nouveau-Brunswick. J'aimerais que le ministre fasse un commentaire là-dessus. D'après les brochures que j'ai, le ministère aurait reconnu en 1969 et 1970 qu'il n'y avait aucune preuve, par marquage, du retour du saumon du Groenland. On prend certainement partout dans l'Atlantique des saumons marqués du Nouveau-Brunswick. Toutefois, à ma connaissance on ne possède pas d'indication de saumons marqués au Groenland qui soient retournés au Nouveau-Brunswick. Tout cela se fait peut-être en pure perte, à moins que nous ne soyons mieux renseignés à ce sujet.

J'espère que le ministre nous renseignera à fond sur la question au sujet de laquelle, sauf erreur, des négociations se poursuivent. Il s'agit de l'indemnisation et du fait que, lors de la réunion de jeudi dernier, les représentants des syndicats de pêcheurs de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ont pour ainsi dire directement refusé, rejeté l'indemnité qui leur était offerte. Je veux laisser au ministre le temps de traiter d'autant de sujets que possible. Je lui signale que la chose est exceptionnelle, en ce sens que les pêcheurs n'ont pas demandé d'indemnisation. On leur a dit de cesser de pêcher et on a promis de les indemniser. L'indemnisation qu'on va leur offrir devrait être extrêmement généreuse.

Il y a longtemps que je suis à la Chambre, trop longtemps peut-être, mais pas une seule année ne s'est écoulée, je pense, sans que je propose un programme d'étude complet sur le saumon. Nous constatons aujourd'hui que nous avons bien des choses à apprendre sur ce poisson extraordinaire. Je ne sais s'il faut blâmer le ministre ou les fonctionnaires du ministère, mais le ministre doit rapetasser chaque année. Il y eut d'abord les restrictions sur les droits concernant la pêche au saumon. On nous a dit que cela s'appliquerait aux pêcheurs légitimes. Ils ont établi leurs plans d'après cela. Puis la saison fut abrégée

et les pêcheurs ont collaboré pleinement de ce côté. Après cette période d'adaptation pour eux et pour leur famille, voilà qu'on supprime cette année les maigres moyens de subsistance qui leur restaient. La possibilité de pêcher jusqu'à un certain point c'est déjà quelque chose, mais cette année c'est l'interdiction complète. S'il doit y avoir indemnisation, je demande qu'elle soit généreuse.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches):** Je voudrais répondre de cette façon-ci au député. Nous avons examiné la situation du saumon de l'Atlantique dans la perspective de toute la côte de l'Est, et non pas dans celle de provinces en particulier. Nous nous sommes beaucoup inquiétés du gros saumon, et non pas tellement du petit saumon communément appelé le bécard. Les principaux cours d'eau qui recèlent le gros saumon sont, en général, sur le continent. On trouve les plus riches au Nouveau-Brunswick et au Québec. J'ai dit à la Chambre que la province de Québec est censée prendre—de fait, j'ai dit «prendra»—des mesures officielles tendant à la fermeture de la pêche pour une période de plusieurs années, du moins dans les cours d'eau qui recèlent le gros saumon.

Quant à la pêche commerciale, j'en ai discuté longuement hier à Québec avec le ministre chargé des pêches et après que je lui eus expliqué notre attitude, il a répété qu'il essaiera d'adopter notre point de vue aussi promptement qu'il le pourra. Un problème pourrait surgir s'il n'y avait pas collaboration étroite avec le Québec à l'égard de ces cours d'eau, y compris la Matapédia et la Restigouche, qui se déversent dans la baie des Chaleurs. La politique devra être identique à l'égard de ces cours d'eau, car les pêcheurs du Québec sont sur une rive, et ceux du Nouveau-Brunswick, sur l'autre.

Nous avons offert aux pêcheurs de commerce du Nouveau-Brunswick un dédommagement pour la période où la pêche du saumon sera interdite et nous avons proposé au gouvernement du Québec que, par son intermédiaire, des offres identiques soient faites aux pêcheurs professionnels de la rive québécoise de la Restigouche. Je crois donc qu'une politique identique sera en vigueur sur les deux rives des cours d'eau qui se déversent dans la baie des Chaleurs. Le député s'est enquis des cours d'eau de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette de devoir informer le ministre que son temps de parole est écoulé.

LES TRANSPORTS—LE PROJET DE RACCORDEMENT DE DEUX LIGNES DE CHEMINS DE FER—L'ACHEMINEMENT DU CHARBON VIA LES É.-U.

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, le 5 mai, j'ai posé une question relative au projet de raccordement de la Kootenay and Elk Railway avec la Burlington Northern Line afin d'acheminer du charbon par les États-Unis jusqu'à Roberts Bank. Le 2 mai, le chef du NPD a demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) s'il envisageait de modifier la loi sur les chemins de fer afin de donner à la Commission des transports ferroviaires les pouvoirs nécessaires pour tenir compte de l'intérêt public lors de l'étude des demandes dont elle est saisie. Le ministre a répondu qu'il n'avait pas eu le temps de lire le jugement mais a déclaré qu'il désirait qu'une proportion maximum de produits canadiens transitent par des lignes canadiennes et qu'il étudierait volontiers toutes mesures ou modifications permettant d'atteindre cet objectif.